



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bovins

Question écrite n° 43602

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les propositions exprimées par la FDSEA de la Moselle afin de redresser le marché de la viande bovine. Les achats à l'intervention ont pour objet de soutenir le marché. La FDSEA de la Moselle estime que le mécanisme actuel par adjudication est pervers. Seules les offres de prix les moins disantes étant retenues, ce système instaure une véritable spirale à la baisse des prix. Aussi, pour soutenir réellement les prix, la FDSEA de la Moselle propose d'abandonner ce système et de lui substituer un prix fixe d'achat à l'intervention. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Le régime du stockage au titre de l'intervention résulte du règlement (CEE) no 2456/93 de la Commission du 1er septembre 1993 (JO no L 225 du 4 septembre 1993, p. 4) portant modalités d'application du règlement (CEE) no 805/68 du Conseil relatif à l'organisation commune des marchés de la viande bovine. Ce règlement définit notamment dans son article 14 les conditions de détermination, par la Commission du prix maximal d'achat, qui conditionne l'acceptation des offres lors des adjudications. Il est clair que l'application de ce mécanisme par la Commission a contribué pendant un temps à alimenter la baisse des prix que l'intervention est supposée enrayer. C'est pourquoi la France a vivement contesté le principe de ces adjudications, totalement inadapté à la situation de crise exceptionnelle qui sévit depuis le mois de mars dans le secteur de la viande bovine. La France a donc fait des propositions de modification du régime des achats publics à l'intervention, afin de permettre l'augmentation du prix maximal d'adjudication. La Commission a entendu les arguments français et les offres ont ainsi pu être acceptées dans des conditions plus conformes à l'objectif de consolidation du marché. Dans ces conditions, l'intervention publique a permis de stabiliser le marché du jeune bovin, en offrant à cette production un débouché de substitution. Avec la reprise de la demande, les quantités offertes à l'intervention en France ont considérablement diminué ; les cotations officielles ont aussi entamé un mouvement de hausse significatif. Cette évolution favorable devrait permettre au secteur de se dégager progressivement du système d'achats publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43602

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 1996, page 5237

**Réponse publiée le** : 9 décembre 1996, page 6443